


Copie certifiée conforme

13007

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GESTION & DEVELOPPEMENT

	Société en Nom Collectif au capital de 50.000 Euros
	Siège social 2/12, Rue Hélène Boucher 93330 NEUILLY SUR MARNE
GREFFE	433 736 170 RCS BOBIGNY
- 8 JUL. 2011	
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)	PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2011

L'an deux mil onze,
et le quatre juillet à neuf heures trente,
les associés de la Société en nom collectif « **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GESTION ET DEVELOPPEMENT** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés lors de leur entrée en séance.

Monsieur **Jean GUENARD**, Gérant, préside l'Assemblée.

La feuille de présence certifiée exacte, fait apparaître que les associés présents possèdent ou représentent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

la feuille de présence,
le rapport de la gérance,
le projet de résolutions soumises à l'Assemblée,
un exemplaire des statuts de la Société,
et tous les documents prescrits par la législation en vigueur.

Le Président déclare que les documents prévus par la législation sur les Sociétés Commerciales ont été adressés ou mis à la disposition des Associés conformément aux dispositions légales, ce dont il lui est donné acte à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

Démission d'un Gérant,
Nomination d'un Gérant,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Il est alors donné lecture du rapport de la Gérance.

Après cette lecture, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et diverses observations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, prend acte de la démission de Monsieur Jean GUENARD de ses fonctions de Gérant, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en ses lieu et place, en qualité de Gérant et ce pour une durée illimitée

Jean-Louis SERVLANCKX demeurant à PARIS (75004) 1, Quai aux Fleurs.

Monsieur Jean-Louis SERVLANCKX déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi et à Annie COLOMBEL pour délivrer des copies ou des extraits du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures cinquante cinq.

Le Gérant

**La Société EIFFAGE TRAVAUX
PUBLICS**

La Société BITUCHIMIE

Jean-Louis SERVLANCKX

Jean-Louis SERVLANCKX

Alain GONDOIN